



Ville d'Esch-sur-Alzette

**Secrétariat**

Date de l'annonce publique de la séance:  
05.07.2012

Date de la convocation des conseillers :  
05.07.2012

point de l'ordre du jour no:  
09

## Délibération du Conseil Communal de la Ville d'Esch-sur-Alzette

### Séance publique du 13 juillet 2012

**Présents :** Mutsch, bourgmestre, Huss, Spautz, échevins, Hildgen, Zwally, Wohlfarth, Weidig, Bofferding, Kox, Johanns, conseillers, Espen, secrétaire communal ff.

**Absents :** Tonnar, Hinterscheid, échevins, Maroldt, Knaff, Codello, Baum, Hansen, Goetz, Bernard, conseillers, excusés.

## Le Conseil Communal;

**Objet:** Avenant à la convention « Pacte Logement » signée entre la Ville d'Esch-sur-Alzette et l'Etat du Grand-Duché de Luxembourg en date du 14 novembre 2008

Vu sa délibération du 21 novembre 2008 ayant comme objet l'approbation de la convention « Pacte Logement » (approbation de l'Autorité supérieure du 15 décembre 2008 n°57/08/CAC) ;

Vu l'avenant à la convention « Pacte Logement » du 14 novembre 2008 signé entre la Ville d'Esch-sur-Alzette et l'Etat du Grand-Duché de Luxembourg ;

Considérant que l'alinéa 3 du point 2.2. de la convention du 14.11.2008 est modifié comme suit :

« Le nombre d'habitants pour la Commune est de 28.947 au 1.1.2007 et de 29.334 au 1.1.2008 »

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Sur la proposition du collège des bourgmestre et échevins et après en avoir délibéré conformément à la loi,

**a p p r o u v e  
à l'unanimité**

l'avenant à la convention « Pacte Logement » signé entre la Ville d'Esch-sur-Alzette et l'Etat du Grand-Duché de Luxembourg.

En séance

Suivent les signatures

Date qu'en tête

Esch-sur-Alzette, le 16/07/2012  
Pour expédition conforme,  
Le secrétaire communal ff,

Le bourgmestre,